



FORMATION

Guide du stagiaire

de la formation professionnelle

Septembre 2025

“La formation professionnelle : un levier essentiel pour l’emploi „

Dans un monde du travail en constante évolution, marqué notamment par la transition écologique et l’intelligence artificielle, la formation professionnelle est plus que jamais un outil indispensable à l’insertion des Franciliens.

Elle permet d’acquérir de nouvelles compétences, de s’adapter, de se réorienter et, surtout, de saisir les opportunités de demain. C’est pourquoi la Région Île-de-France fait de l’accès à la formation pour tous l’une de ses priorités.

Entre 2021 et 2024, la Région a financé près de 300 000 formations à destination des jeunes, des demandeurs d’emploi, des personnes en reconversion, mais aussi des publics les plus éloignés de l’emploi. Nous agissons au quotidien pour que tous les Franciliens bénéficient de formations qui leur permettront de s’insérer, quels que soient leurs parcours.

Cette mobilisation se traduit par une offre de formations gratuites, ciblées sur les besoins de l’économie francilienne, particulièrement dans les secteurs dits en tension. Elle s’accompagne d’un ensemble d’aides concrètes : rémunération des stagiaires, aides à la mobilité, accompagnement personnalisé pour les jeunes avec le Revenu Jeunes

Actifs, ou encore orientation renforcée via notre agence régionale Oriane. La Région agit également pour lever les freins à la formation, en particulier pour les personnes les plus éloignées de l'emploi ou en situation de handicap.

Ce guide du stagiaire a été conçu comme un outil pratique, simple et complet. Il vous accompagnera à chaque étape de votre parcours de formation. Vous y trouverez des réponses à vos questions, des repères clairs, et l'ensemble des dispositifs que la Région met à votre disposition.

Choisir de se former, c'est prendre son avenir en main. La Région Île-de-France est à vos côtés pour faire de votre projet une réussite, et pour que la formation soit, pour chacun, un tremplin vers l'emploi, l'autonomie et l'épanouissement personnel.

© Aymeric Guillonneau



Valérie PÉCRESSE
Présidente
de la Région Île-de-France

© Hugues Marie Duclos



Yasmine CAMARA
Vice-présidente
de la Région Île-de-France,
chargée de l'Emploi
et de la Formation

SOMMAIRE

1 LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE VOUS ACCOMPAGNE VERS L'EMPLOI	5
1. Pour répondre aux besoins en formation et qualification des Franciliens	6
2. Pour former et soutenir l'apprentissage en Île-de-France	6
3. Pour lever les freins d'accès à la formation	7
4. Pour faciliter la création d'entreprise	7
2 COMMENT BIEN CHOISIR SA FORMATION ?	8
3 COMMENT S'INSCRIRE EN FORMATION ?	9
4 LES DROITS ET OBLIGATIONS DU STAGIAIRE PENDANT LA FORMATION	10
5 LES OBLIGATIONS DU STAGIAIRE PENDANT LA FORMATION	12
6 MA RÉMUNÉRATION PENDANT MA FORMATION	13
7 LE RJA (REVENU JEUNES ACTIFS)	18
8 LES AIDES AUX DÉPLACEMENTS ET À L'HÉBERGEMENT	19
9 LA RÉGION, À QUOI ÇA SERT ?	22
10 ORIANE : L'AGENCE RÉGIONALE POUR S'ORIENTER EN ÎLE-DE-FRANCE	24
11 LABAZ, L'APPLI BONS PLANS DE LA RÉGION POUR LES 15-25 ANS	26
12 FAQ (FOIRE AUX QUESTIONS)	28

1 LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE VOUS ACCOMPAGNE VERS L'EMPLOI

288 981

Le nombre d'entrées en formation financées par la Région entre 2021 et 2024

OBJECTIF EMPLOI

Offrir des formations de qualité et adaptées aux besoins des demandeurs d'emploi et des entreprises, permettre à chaque Francilien de s'insérer rapidement et durablement dans le monde du travail... Tels sont les objectifs visés par l'action de la Région en matière de formation professionnelle. Ces compétences sont traduites dans le Code du travail article L6121-2 depuis la loi NOTRE.

Depuis la loi du 5 mars 2014, les compétences de la Région en matière de formation professionnelle se sont renforcées. Elle est chargée de la politique d'accès à la formation professionnelle des jeunes et adultes à la recherche d'un emploi ou d'une formation professionnelle.

L'objectif ?

- ➔ Permettre à chaque Francilien de s'insérer rapidement et durablement dans le monde du travail.

Comment ?

- ➔ En donnant accès à des parcours de formation sur mesure et gratuits.
- ➔ En permettant de construire et confirmer son projet professionnel, d'apprendre un métier, d'enrichir ses savoir-faire ou d'obtenir une certification.

Pour vous accompagner vers l'emploi, la Région propose des dispositifs de formation entièrement gratuits ainsi que des aides répondant à différents besoins :

1. Pour répondre aux besoins en formation et qualification des Franciliens

- Programme régional de formations vers l'emploi (PRFE)**

Mettre en œuvre des parcours de formation pour permettre l'accès ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et répondre aux besoins socio-économiques des territoires. Ce dispositif intervient sur 13 domaines d'activité.

- Programme personnes placées sous-main de justice (PPSMJ)**

Proposer des formations certifiantes et favoriser la réinsertion sociale et professionnelle des personnes placées sous-main de justice et plus particulièrement les personnes détenues majeures.

- Programme de formations sanitaires et sociales (FSS)**

Préparer les futurs professionnels de santé et travailleurs sociaux, avec ou sans le bac.

2. Pour former et soutenir l'apprentissage en Île-de-France

- Parcours entrée dans l'emploi (PEE)**

Construire son projet professionnel, travailler sur ses compétences de base en vue d'accéder à l'apprentissage, une formation qualifiante ou à un emploi.

- Écoles de la 2^e chance (E2C)**

Élaborer un projet professionnel solide tout en renforçant ses compétences de base pour les jeunes de moins de 26 ans.

[Cliquez ici pour + d'infos.](#)

- Aide Régionale à l'Apprentissage (ARA)**

Aider financièrement les apprentis en 1^{re} année de niveau 3 (CAP), de niveau 4 (bac) ou de niveau 5 (BTS) pour l'achat d'équipement, de matériel scolaire, etc.

[Cliquez ici pour + d'infos.](#)

- Programme Régional de Formations Transversales**

Développer 2 types de compétences transverses indispensables pour accéder à l'emploi :

- les compétences de base professionnelles
- l'anglais à visée professionnelle

3. Pour lever les freins d'accès à la formation

• Le Revenu Jeunes Actif (RJA)

Aider les jeunes à s'insérer sur le marché du travail en les incitant à se former dans les métiers en tension grâce à une rémunération mensuelle et une prime régionale le temps de la formation.

[Cliquez ici pour + d'infos.](#)

The image shows a young person with blue hair and glasses driving a car. The text on the screen reads: "QUAND TU VÉRIFIES TES RÉTROS ETTES AIDES SUR LABAZ". Below this, there is a blue button with the text "1000€ POUR TON PERMIS". At the bottom, there is information about downloading the app from the App Store and Google Play, and logos for Cofinanced by the European Union and Région Île-de-France.

• Aide au permis de conduire

Pour lever un possible frein à l'embauche des jeunes, la Région propose depuis mars 2021, une aide de 1 000 euros aux Franciliens de 18 à 25 ans en insertion professionnelle qui veulent passer le permis B après obtention du code.

[Cliquez ici pour + d'infos](#)

• Gratuité des transports en commun

Favoriser la mobilité des jeunes stagiaires (entre 16 et 25 ans) de la formation professionnelle : la Région a mis en place le forfait gratuité jeunes en insertion valable dans toute l'Île-de-France pendant la durée de la formation.

[Cliquez ici pour + d'infos](#)

• Le chèque mobilité

Il est distribué aux jeunes franciliens en parcours d'insertion et aux stagiaires de la formation professionnelle de moins de 26 ans pour leurs déplacements ponctuels : le chèque mobilité permet d'acheter des titres de transport à moindre coût et ainsi pouvoir se déplacer facilement pour suivre une formation. On vous explique.

[Cliquez ici pour + d'infos](#)

Entrepreneur #LEADER * îledeFrance

4. Pour faciliter la création d'entreprise

Accompagner les entrepreneurs dans la création ou la reprise d'une entreprise. La Région Île-de-France a mis en place le dispositif « Entrepreneur #Leader » porté par un réseau de partenaires-experts. Objectif : faire bénéficier à tous les entrepreneurs franciliens d'un accompagnement complet et personnalisé à toutes les étapes de leur projet.

[Cliquez ici pour + d'infos](#)

2 COMMENT BIEN CHOISIR SA FORMATION ?

Bien choisir sa formation est une étape importante dans la construction de votre projet professionnel.

En effet, une formation bien choisie, peut vous faire acquérir de nouvelles compétences et qualifications nécessaires pour pouvoir accéder à un emploi dans votre secteur de recherche.

⚠ QUELQUES POINTS DE VIGILANCE

Attention, il ne faut pas :

- choisir la première formation venue
- vous former sur un métier sans connaître les débouchés potentiels

Un seul mot d'ordre : se fixer des objectifs réalistes et réalisables. Pour vous y aider, pensez à vérifier

- La durée de votre formation et son amplitude : Combien de temps dure-t-elle ? / En temps plein ou partiel ?
- La nature de la formation : s'agit-il d'apports théoriques, pratiques ?
- La finalité de votre formation : votre formation vous permettra-t-elle d'obtenir un diplôme, un titre professionnel ou une attestation de formation ?
- La proximité du lieu de formation par rapport à votre domicile si plusieurs sites de formation sont proposés

Le site [Oriane.info](#) présente une grande partie de l'offre de formation dispensée sur le territoire francilien, dont celle financée par la Région Île-de-France. Pour y accéder, il vous suffit d'activer le filtre « voir les offres 100 % financées par la Région » ! Vous pouvez également vous informer sur les métiers via la rubrique [s'orienter](#).

3 COMMENT S'INSCRIRE EN FORMATION ?

Pour vous inscrire en formation, il est préférable de vous rapprocher de votre conseiller France Travail, mission locale ou cap emploi selon votre situation. Vous pouvez également consulter les offres de formation financées par la Région sur Oriane.info et candidater directement auprès de l'organisme de formation.

Vous voulez savoir si vous êtes accepté dans une formation financée par la Région ?

La Région finance des formations mais ne gère pas leurs procédures d'admission ni d'inscription. C'est l'organisme de formation qui, seul, peut vous répondre sur le suivi de votre demande.

The screenshot shows the homepage of the Oriane.info website. At the top, there's a navigation bar with links for 'S'orienter', 'Se former de 12 à 60 ans et +', 'Trouver un stage ou une alternance', 'L'agence Oriane', 'Oriane pour les pros', and 'Contacts et conseils'. Below the navigation, a large blue banner features the text 'Trouver sa formation tout au long de la vie' and four icons representing different professions: a chef, a nurse, a teacher, and a person in a suit. Underneath the banner is a search form with fields for 'Rechercher une formation' (searching by profession, keywords, AF...), 'Localisation' (location), and 'Distance' (distance). A blurred background image shows several people from behind, suggesting a classroom or workshop setting.

4 LES DROITS ET OBLIGATIONS DU STAGIAIRE PENDANT LA FORMATION

Puis-je bénéficier d'une rémunération de la Région ?

À l'entrée en formation je dois être :

- Demandeur d'emploi, inscrit à France Travail en Île-de-France et non bénéficiaire de l'allocation chômage d'aide au retour à l'emploi (ARE)/ l'allocation d'aide au retour à l'emploi formation (AREF)/la rémunération de fin de formation (RFF),
- Âgé de 16 ans ou plus
- Positionné sur une place de formation agréée et financée par la Région Île-de-France. Attention, en fonction de la formation suivie, toutes les places n'ouvrent pas un droit systématique à une rémunération versée par la Région.

⚠ ATTENTION :

Toutes les formations financées par la Région n'ouvrent pas droit à rémunération.

Les programmes de formation financés par la Région qui peuvent donner droit à une rémunération sont les suivants :

- Les Formations Sanitaires et Sociales (FSS) : rémunération sous conditions (nombre de places, prérequis...);
- Les formations du Programme Régional de Formation vers l'Emploi (PRFE), uniquement pour les formations dans un secteur en tension (voir liste des métiers en tension page 18);
- Les formations des stagiaires placés sous-main de justice (PPSMJ);
- Les formations des Écoles de la Deuxième Chance (E2C).

QUELQUES CAS PARTICULIERS

Je suis indemnisé au titre de l'ARE (Allocation de Retour à l'Emploi) pendant toute la formation ou de la RFF (Rémunération de Fin de Formation)

Vous ne pouvez pas percevoir de rémunération. France Travail continuera à vous verser votre Allocation.

Je suis indemnisé au titre de l'ARE, j'ai une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) un droit d'option et je choisis d'activer mon droit d'option

Dès le début de votre formation vous devez choisir votre option

Je suis indemnisé au titre de l'ARE, mais celle-ci ne couvre pas la durée totale de la formation

France Travail versera votre allocation jusqu'à la fin de vos droits ARE puis la Région pourra prendre le relais pour vous attribuer une rémunération sous certaines conditions (*)(**)

Je ne suis pas indemnisé, ni indemnisable au titre de l'ARE

Dès le début de votre formation, la Région pourra sous certaines conditions vous attribuer une rémunération

Je suis indemnisé au titre de l'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique)

Cette allocation est obligatoirement suspendue lors de votre entrée en formation pour bénéficier de la rémunération régionale

Je suis bénéficiaire du RSA (Revenu de Solidarité Active)

Les rémunérations perçues au titre de la formation professionnelle doivent être reportées sur la déclaration trimestrielle adressée à la CAF. Selon le montant de la rémunération et la composition du foyer, le RSA peut s'en trouver réduit ou supprimé.

Je suis bénéficiaire de l'allocation adulte handicapé

Les pensions, rentes, allocations adultes handicapés, allocation compensatrice versées aux personnes en situation de handicap sont cumulables avec la rémunération versée par la Région.

Je suis signataire d'un Contrat d'Engagement Jeune

La rémunération vient remplacer l'allocation CEJ durant la formation. Si la rémunération versée est inférieure à l'allocation CEJ, un complément d'allocation CEJ intervient pour maintenir le niveau de rémunération antérieur à l'entrée en formation.

(*) Cette prise en charge ne s'applique pas aux personnes bénéficiaires de la rémunération de fin de formation (RFF) ni aux personnes ayant fait l'objet d'une radiation par France Travail.

(**) Être positionné sur une place de formation agréée et financée par la Région et remplir les conditions d'âge et de statut.

5 LES OBLIGATIONS DU STAGIAIRE PENDANT LA FORMATION

Vous avez l'obligation de :

- Suivre les cours avec assiduité jusqu'à la fin de la formation,
- Passer les examens prévus en fin de session,
- Respecter les obligations inscrites dans le règlement intérieur de l'organisme de formation au sein duquel vous faites votre formation.

⚠ ATTENTION :

En cas de non-respect de ces obligations, des retenues financières peuvent être effectuées sur la rémunération mensuelle.

Que se passe-t-il en cas d'absence, d'abandon ou d'exclusion de la formation ?

Si une réorientation vers une autre action régionale est nécessaire, vous pourrez alors quitter l'organisme sans avoir à rembourser la rémunération pendant la période de formation que vous avez suivie.

Si une exclusion pour motif grave ou disciplinaire est prononcée à votre encontre, vous devrez rembourser l'intégralité des rémunérations perçues.

Comment accéder à mon dossier de rémunération ?

Pour créer mon compte, je me connecte sur le portail stagiaire de l'ASP :
<https://maremuneration.iledefrance.fr/>

Sur l'écran d'identification, lors de votre première connexion :

- Dans le champ « utilisateur » indiquez votre nom et votre prénom séparé par un point, exemple : dupont.corine,
- Dans le champ « mot de passe » renseignez votre numéro de dossier présent sur votre décision de prise en charge,
- Cliquez sur « s'inscrire ».

Si vous rencontrez des difficultés pour obtenir vos attestations de rémunération ou pour créer votre profil sur la plateforme, vous pouvez contacter l'ASP au 09 70 812 811 du lundi au vendredi, de 10h à 12h et de 13h30 à 16h.

6 MA RÉMUNÉRATION PENDANT MA FORMATION

La constitution de mon dossier de rémunération

- Je réunis toutes les pièces de mon dossier entre la réunion d'information collective et mon entrée en formation. Attention les dossiers incomplets ne pourront pas faire l'objet d'une prise en charge.
- L'organisme de formation saisit mon dossier de demande de rémunération dans le système d'information de l'ASP (Agence de Services et de Paiement) dès qu'il est complet,
- Si mon dossier est complet, l'ASP instruit, vérifie l'exactitude des documents fournis et m'attribue une rémunération correspondant à la catégorie de bénéficiaire.
- La Région me notifie le montant de ma rémunération par une décision de prise en charge transmise à mon organisme de formation.

Si vous le souhaitez, la Région Île-de-France peut vous notifier par SMS la confirmation de prise en charge de votre rémunération. Pour cela, il convient de renseigner votre numéro de portable dans votre dossier et d'accepter l'envoi de SMS.



À RETENIR:

Si vous êtes éligible, votre rémunération est versée par la Région Île-de-France, par l'intermédiaire de l'ASP (Agence de services et de paiement).



PIÈCES À FOURNIR À VOTRE DOSSIER DE DEMANDE DE RÉMUNÉRATION

SITUATION FRANCE TRAVAIL	Copie récente (moins de 15 jours par rapport à la date de création du dossier) de l'avis de situation France Travail au regard de l'ARE/AREF/RFF ou copie récente de la notification de rejet ou de fin de droits ARE.
ÉTAT CIVIL Si vous êtes de nationalité française	Copie recto-verso de votre carte nationale d'identité en cours de validité ou passeport en cours de validité ou certificat de nationalité française
SI VOUS ÊTES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE	Être en situation régulière et disposer d'un titre dont la nature autorise l'accès au travail.
SI VOUS ÊTES MINEUR NON ÉMANCIPÉ	Autorisation parentale sur le modèle que vous remettra votre centre de formation
PAIEMENT	Un RIB au nom et prénom exact de l'état civil du stagiaire (en cas de compte joint, si le prénom qui y figure n'est pas celui du stagiaire fournir la copie du livret de famille)
PARCOURS PROFESSIONNEL Si vous avez déjà travaillé	<ul style="list-style-type: none"> - Copies des bulletins de salaire justifiant de 6 mois d'activité salariée sur une période de 12 mois consécutifs ou 12 mois/24 mois pour les stagiaires de moins de 26 ans et les stagiaires RQTH; - Copie des certificats de travail pour les stagiaires RQTH

PIÈCES À FOURNIR À VOTRE DOSSIER DE DEMANDE DE RÉMUNÉRATION

SITUATION FAMILIALE
*Si vous appartenez
à l'une des catégories
mentionnées dans le cadre
«public particulier»*

- Une copie du livret de famille (pour les parents de trois enfants, les parents isolés)
- Une copie de l'attestation CAF de moins de 3 mois pour les bénéficiaires du RSA majoré ou Allocation Soutien Familiale (ASF)
- Une copie du jugement de divorce, la copie du livret de famille mentionnant le divorce
- Une copie de l'ordonnance de séparation
- Une copie de la décision de la CDAPH pour les personnes ayant une reconnaissance TH, la notification du bénéfice de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH), la notification d'orientation
- Un certificat médical ainsi qu'une attestation récente de la CAF pour les femmes enceintes

PROTECTION SOCIALE

- Copie récente (moins de 15 jours par rapport à la date de création du dossier) et complète (courrier et attestation) de l'attestation de droits à l'assurance maladie au nom et prénom du stagiaire (une copie de la carte vitale n'est pas une pièce justificative) ou, pour les personnes détenues, solliciter l'établissement pénitentiaire pour obtenir le n° de sécurité sociale du stagiaire
- Copie récente (moins de 15 jours par rapport à la date de création du dossier) de l'attestation de droits à l'assurance maladie des parents, pour les mineurs qui ne disposent pas de leur propre attestation

AUTRE SITUATION

Interrogez votre centre de formation

Quand vais-je percevoir la rémunération ?

Le paiement de la rémunération

- Chaque fin de mois, l'organisme de formation saisit l'état de présence du mois passé,
- L'ASP valide l'état de présence et calcule la rémunération à verser et effectue le paiement.
- Votre banque peut mettre 2 à 5 jours pour effectuer ce virement.

Est-ce que je bénéficie d'une protection sociale ?

Oui, que vous soyez ou non rémunéré par la Région, vous bénéficiez d'une protection sociale (maladie, maternité, accident du travail, vieillesse...) pendant toute la durée de la formation financée par la Région.

PENDANT TOUTE LA DURÉE DE LA FORMATION, L'ORGANISME EST VOTRE INTERLOCUTEUR PRINCIPAL

Il vous renseigne sur votre rémunération (délais, montant, accès à votre dossier informatisé...).

Vous pouvez également contacter l'ASP pour tous renseignements complémentaires :
du lundi au jeudi (de 10h à 12h et de 14h à 16h)
et le vendredi (de 10h à 12h)
au 09 70 812 811

Combien vais-je percevoir ?

La rémunération est calculée en fonction de votre situation familiale et professionnelle avant votre entrée en formation et de la durée hebdomadaire du stage.

- Le montant dépend de votre situation à l'entrée en formation au regard de l'emploi et de votre situation familiale,
- Les bulletins de salaires, les certificats de travail, les attestations de la CAF, de la CPAM, la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé peuvent servir à déterminer le barème de rémunération.
- Après instruction du dossier, une décision de prise en charge vous sera adressée afin de vous informer du montant mensuel de votre rémunération.
- En cas d'absence, des retenues seront effectuées sur votre rémunération.



RÉMUNÉRATION

CATÉGORIE	RÉMUNÉRATION MENSUELLE	ICCP INCLUE	TAUX HORAIRE
Jeunes de 16 à 17 ans	224,68 €	Oui	1,48 €
Jeunes de 18 à 25 ans	561,68 €	Oui	3,70 €
Moins de 26 ans et à la recherche d'un emploi : Personnes (femme/homme) divorcées, veuves, séparées judiciairement depuis moins de 3 ans	769,49 €	Oui	5,07 €
Moins de 26 ans et à la recherche d'un emploi : femme/homme ayant eu au moins 3 enfants	769,49 €	Oui	5,07 €
Célibataire ayant à charge un ou plusieurs enfants (isolé)	769,49 €	Oui	5,07 €
Jeunes de moins de 26 ans justifiant de 6 mois d'activité salariée sur une période de 12 mois consécutifs ou 12 mois/24 mois	769,49 €	Oui	5,07 €
Femmes seules âgées de moins de 26 ans en état de grossesse ayant effectué la déclaration de grossesse et les examens prénataux prévus par la loi	769,49 €	Oui	5,07 €
Autres stagiaires de plus de 26 ans	769,49 €	Oui	5,07 €
Jeunes Handicapés (RQTH) à la recherche d'un premier emploi	769,49 €	Oui	5,07 €
Handicapés (RQTH) en recherche d'emploi ou salariés en attente de reclassement suite à AT/MP (hors accident trajet) et orientés vers un CRP par la CDA (justifiant de 6 mois d'activité salariée sur une période de 12 mois consécutifs ou 12 mois/24 mois)	100 % du salaire brut antérieur =>Plancher : 769,49 € =>Plafond : 2 170,90 €	Non	5,07 € à 14,31 €

7 LE RJA (REVENU JEUNES ACTIFS)

[Cliquez ici pour + d'infos.](#)



Le RJA qu'est-ce que c'est ?

RJA = 1 rémunération mensuelle + 1 prime régionale pour les 16-25 ans.

En clair, le RJA, c'est à la fois :

- 1 rémunération mensuelle (cf. « ma rémunération pendant ma formation »)
- 1 prime régionale de 1 000 euros, 1 500 euros ou 2 000 euros selon les cas

Cette prime régionale est versée aux jeunes de 16 à 25 ans, entrés sur une formation qualifiante financée par la Région, et qui se forment sur un secteur en tension.

Les 11 secteurs en tension du PRFE qui donnent droit à une prime :

- Agriculture,
- Bâtiment et travaux publics,
- Cadre de vie et propreté,
- Communication,
- Environnement,
- Sanitaire et social (uniquement pour les formations inscrites au Programme régional de formation pour l'emploi [PRFE] ou au programme de formation à distance ou pour les formations d'ambulancier et d'accompagnant éducatif et social du Schéma des formations sanitaires et sociales),
- Hôtellerie, restauration et tourisme,
- Industrie,
- Numérique,
- Sécurité privée
- Le transport et la logistique (exception : la formation de conducteur de transports en commun est éligible à la prime pour les demandeurs d'emploi de tout âge).

8 LES AIDES AUX DÉPLACEMENTS ET À L'HEBERGEMENT

Seuls les stagiaires rémunérés par la Région peuvent bénéficier d'une aide aux déplacements et à l'hébergement.

- **Une indemnité forfaitaire mensuelle** est versée dès lors que la distance à parcourir entre votre domicile et votre lieu habituel de formation est supérieure à 15 km. Son montant est fixé par tranche kilométrique et calculé au prorata des jours de présence en formation.

Si vous souhaitez prendre une location pour vous rapprocher de votre lieu de formation, vous pouvez également prétendre à **une indemnité d'hébergement**, sur présentation d'un justificatif.



TRANSPORT – HÉBERGEMENT

CATÉGORIE	DISTANCE	TRANSPORT MENSUEL	TRANSPORT SI HÉBERGEMENT	HÉBERGEMENT MENSUEL	CUMUL
Jeunes de 16 à 17 ans	Moins de 15 km Plus de 15 à 50 km Plus de 50 à 250 km	0€ 32,93€ 32,93€	0€ 13,95€ 24,85€	37,20€ 37,20€ 37,20€	37,20€ 51,15€ 62,05€
Jeunes de 18 à 25 ans	Moins de 15 km Plus de 15 à 50 km Plus de 50 à 250 km	0€ 32,93€ 32,93€	0€ 0€ 0€	0€ 0€ 81,41€	Interdit
Moins de 26 ans et à la recherche d'un emploi : personnes (femme/homme) divorcées, veuves, séparées judiciairement depuis moins de 3 ans					
Moins de 26 ans et à la recherche d'un emploi : femme/homme ayant eu au moins 3 enfants					
Célibataire ayant à charge un ou plusieurs enfants (isolé)	Moins de 15 km Plus de 15 à 50 km Plus de 50 à 250 km Plus de 250 km	0€ 32,93€ 32,93€ 53,36€	0€ 0€ 0€ 0€	0€ 0€ 81,41€ 101,84 €	Interdit
Jeunes de moins de 26 ans justifiant de 6 mois d'activité salariée sur une période de 12 mois consécutifs ou 12 mois/24 mois					
Femmes seules âgées de moins de 26 ans en état de grossesse ayant effectué la déclaration de grossesse et les examens prénatals prévus par la loi					

TRANSPORT – HÉBERGEMENT

CATÉGORIE	DISTANCE	TRANSPORT MENSUEL	TRANSPORT SI HÉBERGEMENT	HÉBERGEMENT MENSUEL	CUMUL
Autres stagiaires de plus de 26 ans	Moins de 15 km Plus de 15 à 50 km Plus de 50 à 250 km	0€ 32,93€ 32,93€	0€ 0€ 0€	0€ 0€ 81,41€	Interdit
Jeunes Handicapés (RQTH) à la recherche d'un premier emploi					
Handicapés (RQTH) en recherche d'emploi ou salariés en attente de reclassement suite à AT/MP (hors accident trajet) et orientés vers un CRP par la CDA (justifiant de 6 mois d'activité salariée sur une période de 12 mois consécutifs ou 12 mois/24 mois)	Plus de 25 km		Remboursement du transport SEUL (à partir du document CERFA « RS2 » et sur justificatifs de certains voyages) sur la base du tarif SNCF en vigueur		

Par ailleurs, à l'attention des jeunes Franciliens de 16 à 25 ans inclus, sans emploi, sortis du système scolaire, suivis par une mission locale ou ayant le statut de stagiaire de la formation professionnelle, la Région Île-de-France alloue des aides aux transports au travers des dispositifs « Chèques mobilité » et « Gratuité des transports ». Ces aides ne sont pas cumulables avec la prise en charge des frais de transport évoqués ci-dessus.

9 LA RÉGION, À QUOI ÇA SERT ?

La Région agit dans de nombreux domaines : transports, lycées, formation, aménagement du territoire, environnement, développement économique, gestion de fonds européens. Et dans d'autres encore...

Elle gère un budget de 5 milliards d'euros par an, provenant essentiellement de l'État (au travers de dotations et du transfert de taxes et impôts).

Ce budget lui permet d'agir dans de nombreux champs de la vie quotidienne des Franciliens.

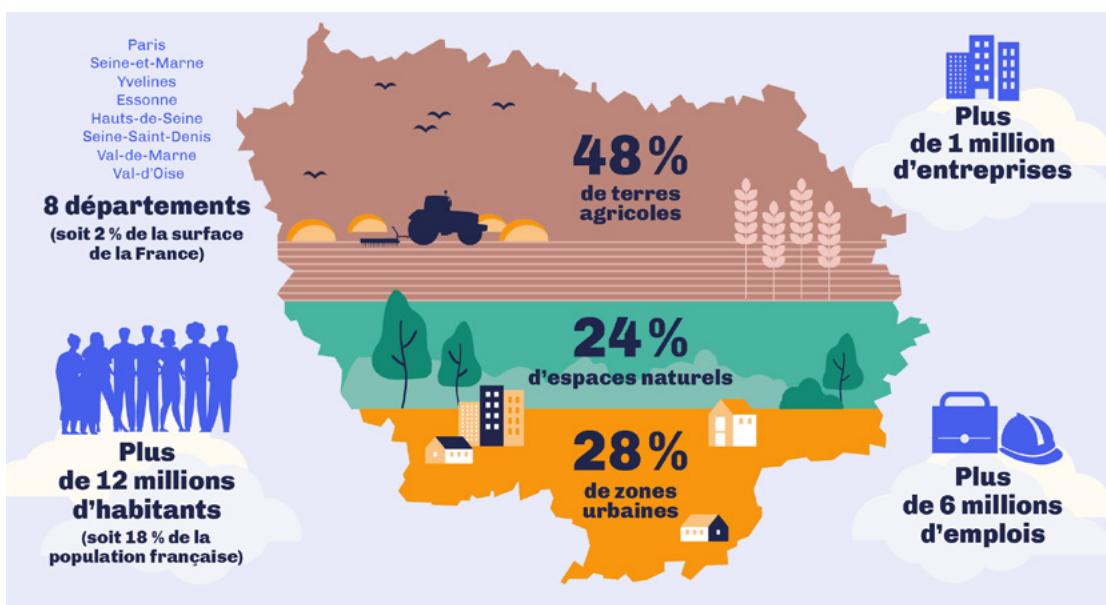
The infographic illustrates the various fields of action of the Ile-de-France Region. It features a central illustration of two people shaking hands, symbolizing collaboration. Surrounding them are six icons, each representing a different area of activity:

- Région Île-de-France**: Logo at the top left.
- Les transports**: Bus icon.
- Les lycées**: School building icon.
- La formation professionnelle**: Briefcase icon.
- L'aménagement du territoire et l'environnement**: Traffic cone and tree icon.
- Le développement économique**: Graph icon.
- La gestion des programmes européens**: EU flag and document icon.

La culture, le sport, le tourisme (partagés avec les départements et les communes)

Certains champs d'action sont exclusifs à la Région...

- **Les transports** : gestion des transports publics, des transports routiers interurbains et scolaires, de la voirie, des gares publiques routières...
- **Les lycées** : construction, entretien et fonctionnement des lycées d'enseignement général publics et des lycées et établissements d'enseignement agricole...
- **La formation professionnelle** : insertion des jeunes en difficulté, formation des demandeurs d'emploi, service public régional de l'orientation et de la formation professionnelle...
- **L'aménagement du territoire et l'environnement** : gestion des déchets, des parcs naturels régionaux, développement rural et urbain, plan régional pour la qualité de l'air, schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (il fixe les objectifs en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économique de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports)...
- **Le développement économique** : animation des pôles de compétitivité, aides au tissu économique et mise en œuvre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (il définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises)...
- **Des programmes européens** : gestion du Fonds européen de développement régional (FEDER), du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et d'une partie du Fonds social européen (FSE).



10 ORIANE : L'AGENCE RÉGIONALE POUR S'ORIENTER EN ÎLE-DE-FRANCE



Agence régionale de la promesse républicaine et de l'orientation

Créée en janvier 2023 par la Région Île-de-France, Oriane, l'Agence régionale de la promesse républicaine et de l'orientation, propose et offre une réponse à tous les Franciliens ayant besoin d'informations sur des formations ou des métiers ou qui sont à la recherche d'un stage ou d'un contrat d'alternance.

+ d'infos sur Oriane :
<https://oriane.info>

ORIENTATION + PROMESSE RÉPUBLICAINE

- Oriane est l'agence régionale de l'orientation parce qu'elle vise à donner des réponses à toutes les questions sur votre orientation scolaire ou professionnelle.
- Oriane est l'agence régionale de la promesse républicaine parce qu'elle vise à lutter contre le décrochage et agir pour l'insertion des jeunes et des demandeurs d'emploi.

Concrètement, Oriane est, pour tous les Franciliens, un guichet unique de l'orientation permettant de :

- S'informer sur les métiers, les formations et les débouchés,
- Être dirigé vers le bon interlocuteur,
- Trouver un stage ou une alternance,
- Entrer en contact avec un réseau de professionnels,
- Établir un diagnostic orientation.

Le 0800 730 640

Le 0800 730 640, numéro vert gratuit «Orientation Île-de-France», permet d'apporter une réponse immédiate et qualifiée à toutes vos questions. Il permet aussi d'être mis en relation avec le bon interlocuteur (Apec, Cap emploi, Mission locale, CIO...). Si le chargé d'information n'est pas en mesure de vous donner une réponse complète et précise immédiatement, l'Agence s'engage à répondre par mail dans les 24h.

Le site oriane.info

En complément, **le site oriane.info est un espace ressources pour tous les Franciliens sur le sujet de l'orientation.** Il agrège des contenus en lien avec les solutions innovantes des partenaires publics et privés.

My Jobglasses Le service «Échanger avec un professionnel»

Parmi les services que propose Oriane : **«Échanger avec un professionnel».** Conçu avec la plateforme de rencontres professionnelles My Job Glasses, il permet aux personnes n'ayant pas de réseau de pouvoir **contacter un professionnel qui leur donnera des informations et leur fera partager la passion de son métier.**

Des offres de stage et d'alternance en ligne La plateforme « Trouver un stage ou une alternance en Île-de-France »

Vous cherchez **un stage découverte, un mini-stage, un stage étudiant, un contrat d'alternance** ou vous voulez réaliser une période de découverte en entreprise ? Rendez-vous sur la plateforme d'Oriane **« Trouver un stage ou une alternance en Île-de-France ».**

11 LABAZ, L'APPLI BONS PLANS DE LA RÉGION POUR LES 15-25 ANS

Lancée en 2023, LABAZ est l'application mobile de la Région Île-de-France pour les Franciliens de 15 à 25 ans. Entièrement gratuite, elle propose des aides, des bons plans, des jeux-concours... réservés à ce public.



Disponible depuis le 23 juin 2023, **LABAZ, l'appli bons plans de la Région destinée aux Franciliens de 15 à 25 ans** propose :

Des jeux-concours et bons plans

LABAZ fait gagner aux 15-25 ans, tout au long de l'année, **des places pour de prestigieux festivals musicaux** (Solidays, We love green...), **des événements sportifs et culturels**, **des salons en tous genres...**

**LABAZ vous propose également des bons plans dans tes enseignes préférées !
L'offre des Bons Plans s'enrichit chaque mois, reste connecté et inscris-toi
à notre newsletter pour connaître les nouveautés !**

Des aides

- ➔ Aide de 100 euros pour le pass Navigo Imagine R
(réservée aux lycéens)
- ➔ Aide de 100 euros pour l'inscription en club sportif ou culturel
(réservée aux 15-17 ans)
- ➔ Aide de 1 000 euros pour passer le permis de conduire
(réservée aux 18-25 ans en insertion professionnelle)
- ➔ Aide de 100 euros pour l'achat d'un vélo mécanique
(réservée aux 15-25 ans)

Téléchargez LABAZ !



12 FAQ (FOIRE AUX QUESTIONS)

⚠ ATTENTION :

Compte tenu de la rapidité d'évolution du champ de la formation professionnelle, les informations contenues dans ce guide nécessitent d'être actualisées régulièrement auprès de vos conseillers ou sur Internet.

Comment suivre ma rémunération ?

Votre organisme vous transmettra la notification de prise en charge. À réception de celle-ci, vous pourrez vous connecter sur votre espace personnel du portail stagiaire de l'ASP.

Est-ce que je dois déclarer ma rémunération aux impôts ?

Les sommes perçues lors d'une formation professionnelle sont imposables sur le revenu et doivent donc être déclarées.

Est-ce que j'ai droit à des congés pendant ma formation ?

Pendant votre formation, vous n'avez pas droit à des congés. Vous bénéficiez des jours fériés prévus par le Code du travail et des périodes de fermeture de l'organisme de formation (généralement 8 jours calendaires par an).

Ma rémunération m'ouvre-t-elle des droits au titre de l'assurance chômage ?

Non, aucune cotisation n'est versée à ce titre car il ne s'agit pas d'une activité salariée.

J'ai fait une demande de rémunération mais je ne constate aucun paiement. Que faire ?

Renseignez-vous auprès de votre organisme de formation pour savoir si votre dossier a bien été transmis. Si des pièces manquantes ont retardé le traitement de votre dossier, votre centre de formation en a été averti. Il vous en informera.

Je suis bénéficiaire du RSA, est-ce que je peux cumuler RSA et rémunération ?

Le bénéfice du RSA est compatible avec le suivi d'une formation professionnelle rémunérée.

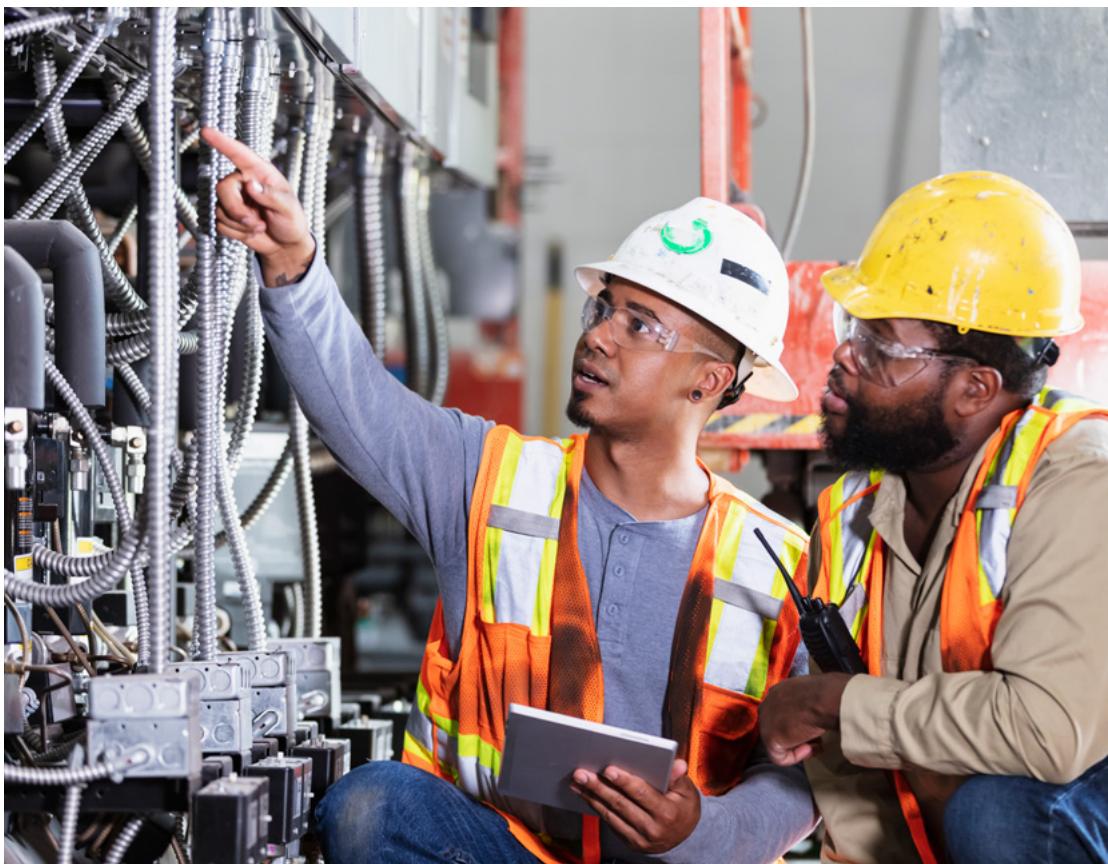
Attention : Si vous percevez le RSA, celui-ci sera ajusté en fonction du montant de la rémunération versée par la région. En effet, les rémunérations perçues au titre de la formation professionnelle doivent être reportées sur la déclaration trimestrielle adressée à la CAF. Selon le montant de la rémunération et la composition du foyer, le RSA peut s'en trouver réduit ou supprimé.

You avez une interrogation sur la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle ?

Vous pouvez consulter le site de [**l'Agence de services et de paiement \(ASP\)**](#)

You êtes stagiaires ?

Votre organisme de formation est votre interlocuteur privilégié.





Notes



Région Île-de-France

2, rue Simone-Veil
93400 Saint-Ouen
Tél. : 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr

RegionIleDeFrance
 iledefrance
 iledefrance

